



Droit rétractation 7j pose chaudière

Par dom78

Bonjour,

Est-il possible de faire jouer de droit de rétractation de 7 jours suite au remplacement de ma chaudière murale.

J'ai fait appel à un technicien suite à un problème sur ma chaudière, deux devis ont été calculé à mon domicile lors de son passage, un pour le remplacement des pièces, un autre pour l'échange complet de la chaudière. j'ai choisi cette dernière solution, un peu contraint et forcé vu qu'il avait déjà changé les pièces. la chaudière à été posé le lendemain soit samedi dernier, je suis encore dans le délai, et je m'aperçois que le devis à été largement "gonflé", 3300Euros pour une chaudière dont le prix public s'élève à 1700e en moyenne.

Merci de votre aide,

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement